

9207/19

(OR. en)

PRESSE 22
PR CO 22

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3688^e session du Conseil

Affaires étrangères

(y compris les questions relatives à la défense)

Bruxelles, les 13 et 14 mai 2019

Présidente

Federica Mogherini

Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	4
Questions d'actualité	4
Libye	5
Sahel.....	7
AFFAIRES ÉTRANGÈRES - DÉFENSE	8
Sahel (en présence de représentants du G5 Sahel).....	8
CSP.....	9
Coopération UE-OTAN	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2018	10
– Conclusions sur les relations de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes.....	11
– Sanctions relatives à la République centrafricaine	11
– Quinzième session du Conseil d'association UE-Tunisie	12

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– EUAM Ukraine: prorogation du mandat de la mission et augmentation du budget	12
– EUCAP Sahel Mali.....	13
– Rapport de la haute représentante sur l'opération ALTHEA	13

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Coopération et échange d'informations dans le domaine des accords internationaux 14

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Eurodac - Danemark 15

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Fonds européen pour les investissements stratégiques 15

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

- 51^e session du Conseil de l'EEE 17

TRANSPORTS

- Systèmes de transport intelligents coopératifs 17

ENVIRONNEMENT

- Surveillance et communication de données relatives aux poids lourds neufs 17

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

- Établissement d'une épreuve commune de formation pour les moniteurs de ski* 18

SANTÉ

- Exigences relatives à la teneur en vitamine D 18

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**AFFAIRES ÉTRANGÈRES****Questions d'actualité**

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont débattu de l'Iran à la suite des dernières annonces en date concernant le plan d'action global commun, c'est-à-dire l'accord sur le nucléaire iranien. Ils ont rappelé qu'ils étaient résolument attachés à la préservation et à la mise en œuvre intégrale du plan d'action global commun, une réalisation majeure de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire. Ils ont fait part des préoccupations que leur inspirent les déclarations récentes faites par l'Iran, rappelant qu'ils rejettent tout ultimatum et soulignant qu'il importe que l'Iran continue à respecter le plan d'action global commun, comme il l'a fait jusqu'à présent, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'a certifié quatorze fois. Dans le même temps, ils ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à concrétiser les avantages que l'accord apporte à la population iranienne. À cet égard, ils ont regretté le rétablissement de sanctions par les États-Unis à la suite du retrait des États-Unis du plan d'action global commun et ont souligné qu'ils étaient résolus à rendre pleinement opérationnelle l'entité ad hoc "INSTEX".

Les ministres ont également évoqué la situation au Venezuela. La haute représentante a rendu compte aux ministres de la dernière réunion du groupe de contact international tenue à San José, au Costa Rica, les 5 et 6 mai. Les ministres ont fait part de leurs inquiétudes à la suite des événements du 30 avril 2019 et de l'escalade des tensions qui s'en est suivie, associée à de nouveaux actes de répression du régime à l'encontre de l'opposition et de membres de l'Assemblée nationale. Ils ont réaffirmé leur soutien au groupe de contact international, qui constitue la seule formation dans le cadre de laquelle une solution politique négociée est envisageable, ce qui est de plus en plus reconnu par d'autres acteurs de la région et au-delà.

Les ministres des affaires étrangères ont également discuté de la situation en Ukraine à la suite des résultats de l'élection présidentielle. Ils ont pris note des signes positifs envoyés par la nouvelle équipe dirigeante, en particulier son intention de poursuivre et de renforcer le processus de mise en œuvre des réformes, soulignant que celui-ci demeure essentiel pour apporter des avantages concrets à la population ukrainienne. Ils ont fait part des préoccupations que leur inspire le décret russe simplifiant la délivrance de passeports dans certaines parties des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk et ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement l'Ukraine ainsi que sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale.

La haute représentante a également évoqué la situation au Soudan et la décision prise par les États-Unis de ne pas renouveler l'exemption relative au titre III de la loi Helms-Burton.

Libye

Les ministres ont débattu de la situation en Libye avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Libye, M. Ghassan Salamé, et ont procédé à un échange de vues sur les prochaines mesures qui pourraient être prises pour éviter une nouvelle escalade du conflit.

Le Conseil des affaires étrangères a ensuite adopté la déclaration suivante:

"L'offensive militaire lancée par l'ANL sur Tripoli et l'escalade qui s'en est suivie dans la capitale et aux alentours de celle-ci constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et compromettent encore davantage la stabilité de la Libye.

Elles aggravent également le risque de menace terroriste dans tout le pays.

L'UE réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.

L'UE exhorte toutes les parties à appliquer immédiatement un cessez-le-feu et à coopérer avec les Nations unies afin de garantir une cessation complète des hostilités. Elle les appelle également à se dissocier, tant publiquement que sur le terrain, des éléments terroristes et criminels impliqués dans les combats et des personnes soupçonnées de crimes de guerre, y compris les personnes figurant sur les listes du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'UE est vivement préoccupée par les pertes de vies humaines, le nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les répercussions sur les flux migratoires. Toutes les parties doivent protéger les civils, y compris les migrants et les réfugiés, en permettant et en facilitant un acheminement de l'aide et des services humanitaires à toutes les personnes affectées, en toute sécurité, rapidement et sans entraves, dans le respect des dispositions du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme.

L'UE rappelle que des attaques sans discrimination dans des zones résidentielles densément peuplées peuvent être assimilées à des crimes de guerre. Quiconque viole le droit international humanitaire doit répondre de ses actes.

L'UE rappelle qu'il n'existe aucune solution militaire à la crise libyenne et demande instamment à toutes les parties de renouveler leur engagement en faveur du dialogue politique mené sous l'égide des Nations unies et d'œuvrer à une solution politique globale à la crise libyenne, comme convenu à Paris en mai 2018, à Palerme en novembre 2018 et à Abou Dhabi en février 2019, afin de poser les prémices de la tenue d'élections nationales.

L'UE réaffirme qu'elle soutient sans réserve le travail effectué par le représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL). Elle exhorte toutes les parties à respecter pleinement l'embargo sur les armes et à ne prendre aucune mesure susceptible de compromettre encore davantage le dialogue politique mené sous l'égide des Nations unies. Elle leur demande en outre instamment de coopérer de manière constructive avec le RSSG pour parvenir à une solution politique définie par les Libyens et dont les Libyens assumeront eux-mêmes la responsabilité, dans le cadre d'un processus politique sans exclusive auquel participeront pleinement les femmes, afin d'instaurer la sécurité, la viabilité politique et économique et l'unité nationale en Libye."

Sahel

Le Conseil a examiné et adopté des conclusions sur le Sahel. Le Conseil rappelle que le Sahel constitue une priorité stratégique pour l'UE et ses États membres. Les différentes sessions et réunions prévues durant la semaine du 13 mai témoignent de ce sens des priorités et de l'approche intégrée adoptée par l'UE à l'égard de la région. Les ministres des affaires étrangères ont tenu un débat - qui devrait être axé sur les aspects liés à la sécurité - visant à définir le cadre politique, dans la perspective de l'échange de vues auquel procéderont les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UE le 14 mai avec leurs homologues des pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger). Jeudi 16 mai, les ministres de l'UE chargés du développement débattront de la manière de renforcer la relation à long terme de l'UE avec la région, ainsi que le soutien que l'UE apporte au Sahel.

Les conclusions rappellent que l'UE se tient aux côtés des autorités et des populations du Sahel, qui demeurent confrontées à des défis de diverse nature:

- i. politiques, en particulier de graves lacunes en matière de gouvernance, d'état de droit et de protection des droits de l'homme;
- ii. sécuritaires, avec l'expansion de la menace terroriste, de la violence extrémiste et de la criminalité organisée, y compris de la traite des êtres humains, le changement climatique ayant un effet négatif sur les ressources naturelles et alimentant les conflits locaux;
- iii. en matière de développement, avec une pauvreté endémique, une forte dynamique démographique et une faible cohésion socio-économique;
- iv. ces éléments contribuent à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, à l'augmentation de la pression migratoire et à la dégradation de la situation humanitaire.

C'est dans ce contexte que des conflits intercommunautaires ont connu une résurgence significative en quelques mois dans plusieurs pays de la région. Relever ces défis et répondre à ces lacunes relève avant tout de la responsabilité des États du Sahel. La communauté internationale les soutient dans leurs efforts.

[Lire le texte intégral des conclusions du Conseil](#)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES - DÉFENSE**Sahel (en présence de représentants du G5 Sahel)**

Les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UE ont discuté de la situation au Sahel avec leurs homologues des pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Cette discussion a été l'occasion de réaffirmer l'importance stratégique que revêt le Sahel pour l'UE, celle-ci se tenant aux côtés des pays du G5 Sahel dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour faire face à de très nombreux défis.

Les ministres ont discuté en particulier de la manière de remédier à la détérioration récente de la situation en matière de sécurité dans la région, notamment du fait de la présence accrue de groupes terroristes, ainsi que de l'augmentation des violences entre communautés. Ils ont réaffirmé leur ferme volonté de redoubler d'efforts pour lutter contre les groupes djihadistes et les autres groupes terroristes et pour rétablir la stabilité, notamment en continuant de travailler pour rendre la force conjointe du G5 Sahel opérationnelle. Ils ont aussi mentionné le rôle important joué par la MINUSMA pour soutenir les efforts déployés en faveur de la sécurité au Mali et dans la région. Il a par ailleurs été souligné qu'il fallait renforcer la présence des États sur tout le territoire du Sahel et qu'il importait de lutter contre les violations des droits de l'homme.

CSP

Les ministres de la défense ont débattu de la CSP après sa première année complète de mise en œuvre. Ils ont passé en revue les progrès réalisés, notamment dans la mise en œuvre des 34 projets approuvés dans ce cadre. Ils ont dressé un bilan des discussions en cours sur les conditions générales selon lesquelles des États tiers pourraient être invités à participer à certains projets, et ils ont réaffirmé leur volonté de mener ce travail à son terme aussi rapidement que possible.

Le Conseil a adopté une recommandation évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP).

[Le Conseil évalue les progrès réalisés dans le cadre de la CSP après sa première année de mise en œuvre, communiqué de presse, 14 mai 2019](#)

[Aperçu des projets CSP collaboratifs \(tableau\)](#)

Coopération UE-OTAN

Au cours du déjeuner, les ministres de la défense ont discuté de la coopération UE-OTAN avec la secrétaire générale adjointe de l'OTAN, Rose Gottemoeller. Ils se sont penchés tout particulièrement sur les moyens de lutter contre les menaces hybrides.

[Fiche d'information sur la coopération UE-OTAN \(SEAE\)](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2018

Le Conseil a adopté le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2018. Dans ce rapport, il est indiqué que, en 2018, l'UE a continué d'occuper une place de premier ordre dans la protection et la promotion des droits de l'homme, dans un paysage géopolitique en mutation rapide. L'UE a pris part à des activités partout dans le monde, conformément aux objectifs définis dans son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019). Le Conseil a estimé que, dans un monde instable et imprévisible, le plan d'action s'est avéré précieux pour faire avancer la cause des droits de l'homme.

L'année 2018 a été celle du 70^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et, au cours de cette année, l'UE a continué d'œuvrer résolument en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme au cœur du multilatéralisme, lesquelles revêtent une importance particulière à une époque marquée par de graves tendances négatives en matière de droits de l'homme et de démocratie à travers le monde.

En 2018, les menaces et violations des droits subies par les journalistes et d'autres professionnels des médias ont augmenté, réduisant ainsi davantage l'espace dévolu au journalisme libre. Conformément aux priorités fixées dans sa stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité, l'UE a continué de s'opposer fermement à toute restriction injustifiée des droits à la liberté d'association et de rassemblement pacifique.

Le rapport annuel 2018 souligne par ailleurs que cette année n'a pas été faite que de défis et de régressions en matière de droits de l'homme; des évolutions positives ont également eu lieu. En 2018, l'UE s'est employée à recenser et soutenir les discours positifs en matière de droits de l'homme, en s'appuyant sur la vision d'un programme 2030 fondé sur les droits de l'homme. L'initiative "Good Human Rights Stories", menée sous l'égide de l'UE et lancée lors de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, a reçu un large écho dans les différentes régions du monde, et vise à favoriser efficacement des évolutions positives à l'avenir.

[Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2018](#)

[Protection et promotion des droits de l'homme \(site web du Conseil\)](#)

Conclusions sur les relations de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Conseil a adopté des conclusions sur les relations de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes, à la suite de la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission du 17 avril 2019 intitulée "Union européenne, Amérique latine et Caraïbes: partenaires pour la prospérité, la démocratie, la résilience et la gouvernance mondiale".

Les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) se sont sensiblement renforcées au cours de la dernière décennie. L'UE et l'ALC représentent ensemble 25 % du PIB mondial, un tiers des États membres des Nations unies et presque la moitié des membres du G20. L'action conjointe des deux régions a contribué à la conclusion d'accords multilatéraux historiques, tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030, le programme d'action d'Addis-Abeba et l'accord de Paris.

Le Conseil a indiqué que les économies de l'UE et de l'ALC sont devenues plus intégrées au cours de la décennie écoulée, mais qu'il subsiste un énorme potentiel inexploité dont il conviendrait de tirer parti. L'UE demeure le premier investisseur dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les investissements de ces derniers en Europe se sont considérablement accrus. La prospérité UE-ALC est de plus en plus partagée et devrait être encore renforcée grâce à un accroissement des investissements privés et à une utilisation efficace des accords commerciaux existants.

Le Conseil a souligné que l'ALC et l'UE sont des partenaires majeurs ayant des valeurs et des intérêts communs, qui devraient collaborer plus étroitement encore dans le cadre multilatéral, tout particulièrement au sein de l'ONU et de l'OMC, pour promouvoir la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la croissance, l'emploi, l'investissement, les débouchés économiques et le développement durable, pour construire des sociétés plus résilientes et pour préserver et promouvoir la paix et la sécurité, le multilatéralisme et un ordre international fondé sur des règles.

[Relations de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes: le Conseil adopte des conclusions](#)

Sanctions relatives à la République centrafricaine

Le Conseil a transposé dans le droit de l'UE une mise à jour diffusée par les Nations unies le 19 avril 2019 en ce qui concerne une personne désignée dans le cadre du régime de sanctions s'appliquant à la République centrafricaine.

Quinzième session du Conseil d'association UE-Tunisie

Le Conseil a adopté la position commune de l'UE en vue de la session du Conseil d'association UE-Tunisie du vendredi 17 mai.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**EUAM Ukraine: prorogation du mandat de la mission et augmentation du budget**

Le Conseil a prorogé le mandat de la mission de conseil de l'Union européenne (EUAM) en Ukraine jusqu'au 31 mai 2021. Il a également approuvé un budget de 54 millions d'euros pour les deux prochaines années, ce qui représente une augmentation de plus de 25 % en raison de l'intensification des activités de la mission, notamment la mise en place d'une deuxième unité mobile qui sera déployée dans l'est et le sud-est de l'Ukraine.

L'objectif général de l'EUAM Ukraine est d'aider le pays à mettre en place des services de sécurité viables, efficaces et comptables de leurs actes qui renforcent l'état de droit. Ce processus vise en dernier ressort à restaurer la confiance de la population ukrainienne dans ses services de sécurité civils. La mission soutient la réforme du secteur de la sécurité civile, en étroite coopération avec la police, d'autres services répressifs et le secteur judiciaire, en particulier le ministère public.

La mission fournit des conseils stratégiques aux autorités ukrainiennes et leur apporte un soutien par des activités opérationnelles, notamment de formation. La mission a cinq priorités: 1) la gestion des ressources humaines, 2) les enquêtes pénales, 3) l'ordre public, 4) la police de proximité et 5) la répartition des compétences. Elle met également l'accent sur trois questions transversales: les droits de l'homme et l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance. Ainsi, l'EUAM Ukraine a prêté une assistance pour la mise en œuvre d'un nouveau concept en matière d'ordre public et fournit actuellement des conseils sur la réforme des services de sécurité et le contrôle parlementaire, sur la base d'une loi sur la sécurité nationale adoptée en juin 2018.

L'EUAM Ukraine est une mission civile non armée et sans compétences d'exécution dont le quartier général est situé à Kiev et qui dispose d'antennes à Lviv, à Kharkiv et à Odessa. Elle mène également des projets dans l'ensemble du pays. Elle a été mise en place le 22 juillet 2014. Elle a démarré ses activités le 1^{er} décembre 2014 et dispose actuellement d'un effectif de plus de 300 personnes.

[EUAM Ukraine \(site web du SEAE\)](#)

EUCAP Sahel Mali

Le Conseil a modifié le mandat de l'EUCAP Sahel Mali pour élargir la zone d'opérations à d'autres pays du G5 Sahel dans le cadre de la deuxième phase de la régionalisation des activités PSDC de l'UE au Sahel.

La régionalisation a pour objectif de renforcer le soutien civil et militaire à la coopération transfrontalière et aux structures de coopération régionale, de renforcer la capacité des pays du G5 Sahel à faire face aux défis auxquels est confrontée la région et de faire en sorte que ces pays aient davantage la maîtrise de ce processus.

Une cellule de conseil et de coordination régionale (CCCR) créée spécifiquement au sein de l'EUCAP Sahel Mali va graduellement transférer du personnel de Bamako à Nouakchott.

Cette décision a aussi alloué un montant supplémentaire de 1,22 million d'euros au budget de la mission, portant ainsi le budget total à 68,15 millions d'euros pour la période allant du 1er mars 2019 au 14 janvier 2021. Les fonds supplémentaires couvriront les coûts de la CCCR et du personnel de sécurité supplémentaire au sein de la mission, à la suite de la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le centre du pays.

L'EUCAP Sahel Mali a été créée le 15 avril 2014 et la première phase de la régionalisation a été approuvée par le Conseil le 20 juin 2017.

[EUCAP Sahel Mali \(site web\)](#)

Rapport de la haute représentante sur l'opération ALTHEA

Le Conseil a approuvé le rapport de la haute représentante sur le 29^e examen semestriel de l'opération ALTHEA.

[L'EUFOR en Bosnie-Herzégovine - opération ALTHEA](#)

AFFAIRES GÉNÉRALES**Coopération et échange d'informations dans le domaine des accords internationaux**

Le Conseil a approuvé la déclaration suivante concernant les négociations au titre du point 40 de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer":

"Le point 40 de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" de 2016 reconnaît qu'il importe de veiller à ce que chaque institution puisse exercer ses droits et remplir ses obligations dans le cadre de la négociation et de la conclusion d'accords internationaux, tels qu'ils sont consacrés dans les traités et interprétés par la Cour de justice de l'Union européenne.

Le Conseil de l'UE a entamé de bonne foi et dans un esprit de coopération loyale la négociation, prévue au point 40, de modalités pratiques plus efficaces en matière de coopération et d'échange d'informations, notamment en présentant le premier texte de négociation. Il a agi ainsi parce qu'il estime qu'il est dans l'intérêt de l'Union que les institutions aient une compréhension commune des mécanismes de coopération et d'échange d'informations dans le domaine-clé des accords internationaux.

À cet égard, le Conseil estime que la négociation s'est révélée utile en termes d'actualisation et de simplification des procédures, le cas échéant, conformément à l'article 218 du TFUE.

Le Conseil est disposé à reprendre les négociations en vue d'améliorer encore la coopération dans le domaine des accords internationaux, dans le plein respect des principes de coopération loyale et d'équilibre institutionnel. Il estime qu'un accord entre les trois institutions visant à établir un point de référence unique entre celles-ci renforcerait la cohérence, la cohésion et la coopération et, en fin de compte, améliorerait la capacité de l'Union à agir de manière efficace et effective lors de la négociation et de la conclusion d'accords internationaux. À cet égard, le Conseil rappelle les préoccupations dont il avait fait part à l'époque en ce qui concerne les incidences de l'accord-cadre de 2010 entre le Parlement européen et la Commission sur l'équilibre institutionnel."

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**Eurodac - Danemark**

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion ([15822/18](#)) d'un protocole portant reconduction de l'accord entre l'UE et le Danemark concernant l'accès à Eurodac à des fins répressives ([15823/18](#)).

Ce protocole vise à renforcer la coopération avec le Danemark à des fins de prévention et de détection des infractions terroristes ou d'autres infractions pénales graves ainsi que des enquêtes en la matière. Il permettra à des autorités répressives désignées de demander la comparaison de données dactyloscopiques avec celles transmises à Eurodac.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**Fonds européen pour les investissements stratégiques**

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le rapport spécial n° 3/2019 de la Cour des comptes européenne, intitulé "Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire un véritable succès":

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT le rapport spécial n° 3/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire un véritable succès";
2. PREND NOTE des conclusions de la Cour et ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT les recommandations que celle-ci formule;
3. NOTE que l'audit a porté sur les opérations du Fonds européen pour les investissements stratégiques (ci-après "l'EFSI") depuis 2015 jusqu'à juillet 2018 et qu'il a été axé principalement sur le volet "infrastructures et innovation" (EFSI 1);
4. CONSTATE AVEC SATISFACTION que l'EFSI a permis d'encourager des investissements supplémentaires conséquents au sein de l'UE, de remédier aux défaillances du marché ou à des situations d'investissement non optimales et de contribuer à réduire les déficits d'investissement dans l'Union, mais CONVIENT avec la Cour des comptes que des améliorations sensibles demeurent nécessaires dans certains domaines;

5. SOULIGNE que les projets soutenus par l'EFSI devraient être porteurs d'additionnalité et qu'il faut éviter les effets d'éviction, en particulier lorsque les conditions du marché sont plus favorables; CONVIENT qu'il y a lieu de mieux apprécier si des projets de l'EFSI auraient pu être financés à partir d'autres sources;
6. SOULIGNE que la nature de l'EFSI, qui soutient des projets en fonction de la demande, constitue la clé de voûte de son succès, tout en CONVENANT qu'il faudrait améliorer la répartition géographique des investissements soutenus, notamment dans les États membres qui n'ont pas de marchés financiers développés et des banques et des institutions nationales de développement bien établies, en particulier en s'attaquant aux causes profondes de la répartition géographique qui a été constatée;
7. CONVIENT qu'il y a lieu d'encourager la complémentarité entre les instruments financiers de l'UE et ses garanties budgétaires;
8. CONVIENT que les travaux concernant la méthode de calcul et les modalités de communication des informations permettant d'estimer les investissements mobilisés doivent se poursuivre et SOULIGNE l'importance d'évaluer de manière précise l'impact de l'EFSI;
9. CONSTATE AVEC SATISFACTION que la Commission et la Banque européenne d'investissement (ci-après "la BEI") sont d'accord avec les recommandations de la Cour des comptes et qu'elles ont déjà pris des mesures en vue de leur mise en œuvre, et NOTE que deux recommandations ont déjà été mises en œuvre et qu'il a été donné suite à une autre;
10. SOULIGNE que bon nombre des préoccupations exprimées ont déjà été prises en compte dans la révision de l'EFSI et, en particulier, dans le règlement InvestEU;
11. SOULIGNE que la Commission, la BEI et les futurs partenaires de la mise en œuvre du programme InvestEU devront veiller à la mise en œuvre appropriée de ces recommandations;
12. ESTIME que la mise en œuvre de ces recommandations apportera, notamment, une valeur ajoutée élevée pour les investissements soutenus, qu'elle améliorera la répartition géographique, qu'elle limitera la répétition des efforts et qu'elle encouragera les synergies entre les différents instruments;
13. ATTEND AVEC INTÉRÊT les mises à jour annuelles réalisées par la Cour concernant la mise en œuvre des recommandations, ainsi que le prochain rapport sur la mise en œuvre de l'EFSI.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

51^e session du Conseil de l'EEE

Le Conseil a défini la position commune de l'UE en vue de la 51^e session du Conseil de l'Espace économique européen, qui devrait se tenir le 20 mai 2019 à Bruxelles.

TRANSPORTS

Systèmes de transport intelligents coopératifs

Le Conseil a décidé de prolonger le délai pour exprimer des objections à l'égard du règlement délégué de la Commission concernant le déploiement et l'utilisation opérationnelle des systèmes de transport intelligents coopératifs ([8169/19](#); [7510/19](#) + [7510/19 ADD 1](#)). Le délai est prolongé de deux mois, à savoir jusqu'au 13 juillet 2019.

ENVIRONNEMENT

Surveillance et communication de données relatives aux poids lourds neufs

La Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission concernant les données relatives aux véhicules utilitaires lourds neufs devant faire l'objet d'une surveillance et être communiquées par les États membres et les constructeurs ([8815/19](#), [7792/19](#) + [7792/19 ADD 1](#)).

Ce règlement est conforme au règlement concernant la surveillance et la communication des données relatives aux émissions de CO₂ et à la consommation de carburant des véhicules utilitaires lourds neufs. À partir du 1^{er} juillet 2019, les constructeurs de véhicules sont tenus de surveiller et de communiquer à la Commission un certain nombre de paramètres supplémentaires concernant les véhicules utilitaires lourds neufs, précisant notamment si le véhicule est électrique, s'il dispose d'une cabine avec couchette ou s'il s'agit d'un véhicule professionnel.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen.

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Établissement d'une épreuve commune de formation pour les moniteurs de ski*

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission établissant une épreuve commune de formation pour les moniteurs de ski conformément à l'article 49 ter de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2015 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Les principaux objectifs de l'épreuve commune de formation sont: faciliter la mobilité des moniteurs de ski dans toute l'UE et accroître la clarté juridique, la prévisibilité et la transparence en ce qui concerne la reconnaissance des qualifications de moniteur de ski.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen ([7573/19](#)+[7573/19 ADD 1](#)).

SANTÉ

Exigences relatives à la teneur en vitamine D

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2016/127 en ce qui concerne les exigences relatives à la teneur en vitamine D et en acide érucique dans les préparations pour nourrissons et les préparations de suite.

À la suite d'une évaluation menée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments sur l'innocuité de la consommation par des nourrissons de préparations contenant une teneur en vitamine D de 3 µg/100 kcal, ce règlement abaisse les teneurs maximales en acide érucique dans les préparations pour nourrissons et les préparations de suite.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen ([7620/19](#)), ([7620/19 ADD1](#)), ([8588/19](#)).